

Les Infos de Base

Mercredi 13 juin 2012
volume 15, numéro 24
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3** Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 24 du 13 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 24 du 13 juin 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 23 du 9 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 23 mai 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 17 du 25 avril 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 29 mars 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 12 du 6 juin 2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 1, 2, 5 et entrées en vigueur au 6 juin 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 12 du 6 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 27 mai 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 27 mai 2012 et contient maintenant 8 728 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 17 décembre 2011.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, L.R.Q., c. **A-18.1**.

Entrée en vigueur des articles 315 et 330.

Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, L.R.Q., c. **M-25.2**, intitulé de la sous-section 1 de la section II.2.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, L.Q. 2010, c. 3, a. 315.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, L.R.Q., c. **S-13.01**, a. 18.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, L.Q. 2010, c. 3, a. 330.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des administrateurs agréés du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 20], remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, Décision du 30-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 3094, a. 13.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 30-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 3094], nouveau.

Règlement sur l'exercice de la profession d'optométriste en société, [R.R.Q., c. **O-7**, r. 8], aa. 2, 3, 5, 11, 12.

Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de la profession d'optométriste en société, Décision du 30-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 3093, aa. 1-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la Banque du Canada, L.R.C. 1985, ch. **B-2**, aa. 22, 29.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 183, 184.

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-3**, aa. 2, 5 (A), 6 (A), 10.1, 11, 14, 14.01, 17, 30 (A), 33, 34, 39.13, 39.131, 39.15, 39.151, 39.152, 39.17, 39.372, 39.3723, 44(A), 45.2, annexe (A).

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 185-190, 193-206.

Loi canadienne sur les paiements, L.R.C. 1985, ch. **C-21**, aa. 18, 46.1.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 208, 209.

Loi sur les liquidations et les restructurations, L.R.C. 1985, ch. **W-11**, aa. 161, 164.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 210, 211.

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, L.R.C. **1985 (3^e suppl.)**, ch. **18**, a. 39.1.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, a. 212.

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. **1991**, ch. **45**, aa. 2, 63, 396, 399, 418.1, 429, 432, 433, 436, 438, 438.1, 439, 440, 442, 443.2, 444.1, 444.2, 444.3, 453, 505, 527.81, 529.2.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 162, 164-182.

Loi sur les banques, L.C. **1991**, ch. **46**, aa. 2, 60, 138, 156.09, 168, 223, 374, 374.1, 375, 376, 376.01, 376.1, 376.2, 377, 377.1, 378, 380, 382, 383, 385, 385.1, 387, 393, 393.1, 394, 396, 401.2, 401.3, 413.1, 418.1 (A), 425, 426, 428, 443, 446, 447, 450, 452, 452.1, 453, 454, 456, 458.3, 459.1, 459.2, 459.3, 459.4, 459.5, 468, 522.08, 540, 545, 552 (A), 562, 565, 566, 568, 570, 570.1, 571, 572, 574, 575.1, 576.1, 576.2, 576.3, 613, 634.1, 643, 727, 756, 803, 876, 877, 878, 879, 879.1, 880, 881, 882, 883, 884, 888, 890, 891, 893, 894, 896, 902, 903, 904, 906, 913, 914, 930, 973.07, 976.1.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 2, 4-8, 12-45, 47-53, 55, 60-76, 78-103.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. **1991**, ch. **47**, aa. 2, 64, 76.2, 383, 428, 430, 464.1, 469.1 (A), 480, 482, 482.1-484, 485, 487, 488.1, 489.1, 489.2, 495, 542.061, 549.1, 581, 582 (A), 599, 601, 601.1-602, 603, 605, 606.1, 607.1, 670.1, 923, 954, 955, 971, 1016.61, 1019, 1019.1.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 122, 124-128, 130-153, 155-161.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. **1991**, ch. **48**, aa. 2, 376, 382.2, 385.09, 385.11, 385.12, 385.16, 385.18, 385.19, 385.2, 385.21, 385.24, 385.252, 385.27, 385.28, 390, 437, 459.81, 461.2.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 104, 106-121.

Loi sur la compensation et le règlement des paiements, L.C. **1996**, ch. **6**, art. **162**, ann., aa. 2, 15, 18, 22.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 213-216.

Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, L.C. **2001**, ch. **9**, aa. 2, 17, 19, 33.1, ann. 1.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, aa. 217 (partie), 218-221.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur l'aéronautique, L.R.C. 1985, ch. **A-2**.

Règlement sur les redevances de stationnement des véhicules aux aéroports, DORS/87-543, titre intégral, aa. 1 et l'intertitre le précédant, 2-4, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les redevances de stationnement des véhicules aux aéroports, DORS/2012-102 du 15-05-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1264, aa. 1-5.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, aa. B.11.051, B.11.101, B.16.100.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1599 — additif alimentaire), DORS/2012-103 du 17-05-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1269, aa. 1, 2;

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1635 — additifs alimentaires), DORS/2012-104 du 17-05-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1272, aa. 1-21;

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1638 — léciithine), DORS/2012-105 du 17-05-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1283, aa. 1, 2;

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1640 — additifs alimentaires), DORS/2012-106 du 17-05-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1286, aa. 1, 2.

Loi sur la santé des animaux, L.C. 1990, ch. 21.

Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux, DORS/2000-233, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux, DORS/2012-109 du 22-05-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1303, a. 1.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. 1992, ch. 17.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie, DORS/2011-114, aa. 1, 3.1, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie, DORS/2012-107 du 17-05-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1289, aa. 1-5.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Décret sur les passeports canadiens, TR/81-86, aa. 2, 10.2, 10.3.

Décret modifiant le Décret sur les passeports canadiens, TR/2012-37 du 06-06-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1308, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique Dropbox pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi

que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projet-pilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.